

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

#### DELIBERATION N°2021.00214

## CONVENTION DE COOPERATION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE POUR L'ANTICIPATION DES INSTALLATIONS ET TRANSMISSIONS EN AGRICULTURE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 63

## Membres titulaires présents :

M. Denis Gilles ARTIGUES. Christiane BARAILLER, M. BARRIOL, Mme M. Nora BERROUKECHE, M. Jean-Luc BASSON, Mme Cyrille BONNEFOY. M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, Marc CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE. Mme Frédérique DEGRAIX, M. Francois DRIOL, M. Christian Jean-Luc DUCCESCHI. M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, MOUSEGHIAN, Gilles Mme Aline PERACHE. M. Gaël PERDRIAU, M. M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT. Christian SERVANT, SEMACHE, M. M. Gilbert SOULIER. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Julien VASSAL

## Pouvoirs:

- M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
- M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
- M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES.
- M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
- M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
- M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - IXBUS

192 DE-042-044200770-02210910-02021002140

DATE DYAPPICHACIE: 18 juin 2021

# Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. Christophe FAVERJON, M. Bernard LAGET, M. Yves MORAND, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

# Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021**

# CONVENTION DE COOPERATION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE POUR L'ANTICIPATION DES INSTALLATIONS ET TRANSMISSIONS EN AGRICULTURE

Près de 450 sièges d'exploitations, sur les 1 000 que compte le territoire, seront à transmettre dans les 10 ans.

Au titre de ses missions régaliennes, la Chambre d'Agriculture de la Loire ne peut assurer que l'accompagnement sur la base du volontariat (pas de démarche proactive ; réponse aux sollicitations des agriculteurs) et ce à partir de 58 ans seulement. Elle anime pour cela des dispositifs de portée départementale tels que le Point Accueil Transmission ou le Point Accueil Installation.

Or, il est primordial de pouvoir sensibiliser et informer les exploitants dès 55 ans, notamment pour leur permettre d'entretenir leur outil de production, mais aussi de réfléchir à la question du logement. En effet, la transmission d'une exploitation se concrétise en 2 ans minimum.

Cette action, intitulée Dynamique des Emplois Agricoles, a déjà été mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de la Métropole. Près de 170 exploitations concernées par la question de la transmission ont d'ores et déjà été rencontrées individuellement (chef d'exploitation ou associé âgé de plus de 55 ans). Une dynamique forte a ainsi été créée autour de cette question de la transmission agricole, souvent difficile à aborder car très personnelle et sujette à de nombreux facteurs économiques, sociaux et techniques.

Un nouveau partenariat entre la Métropole et la profession agricole est donc nécessaire pour continuer à appréhender de manière pertinente la transmission-reprise et ainsi maintenir les emplois agricoles du territoire.

Cette action s'inscrit pleinement dans le volet agricole du projet métropolitain, dont un des objectifs est d'anticiper la transmission des exploitations agricoles pour maintenir la dynamique agricole sur le territoire.

A compter de 2021, Saint-Etienne Métropole et la Chambre d'Agriculture de la Loire pourraient donc coopérer sur les actions suivantes :

- reconstitution du parcours transmission et du devenir des exploitations déjà rencontrées depuis 2011 : action pour mémoire portée et financée par la Chambre d'Agriculture;
- recensement, rencontre et diagnostic de transmissibilité des agriculteurs atteignant 55 ans en 2021 (une trentaine de cédants environ) ;
- définition d'un programme d'actions à mettre en œuvre à compter de 2022.

Pour mener à bien cette action, une convention de coopération entre la Métropole et la Chambre d'Agriculture est donc envisagée. Ce mode de partenariat permet à la Chambre d'Agriculture d'assumer intégralement la mission pour le compte de Saint-Etienne Métropole, et d'être remboursée à l'euro prêt sur la base du coût comptable justifié.

Le budget prévisionnel est le suivant :

## Sensibilisation à la transmission

<ul> <li>rencontre et réalisation d'un diagnostic transmissibilité de 30 futurs cédants de plus de 55 ans (34,5 jours)</li></ul>
Bilan de l'action et perspectives 2022 _ restitution et définition d'un programme d'actions (6 jours)
Total

## Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de coopération annexée à la présente délibération ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget agriculture</u> de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

TO XA

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU